

N° DEL/2025-018



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 10 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 03 mars 2025

PRESENTS (35)

Délégués titulaires (33) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. GONCALVES Jean-François, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (2) : M. DELACOURT Alain, M. LOUCHART Arnould.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie.

Pouvoirs (4) :

M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. COQUILLAUD Nicolas a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas.

OBJET : Tarif du service Enfance Jeunesse au Centre Aquarécricatif

M. le Président propose au Conseil de faire bénéficier le service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes d'une réduction de 50% des tarifs du Centre Aquarécricatif.

L'entrée au centre aquatique sera donc facturée 1€ par enfant et par séance au lieu de 2€ précédemment.

Les modalités de fonctionnement de ce partenariat seront formalisées par une convention entre les services concernés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** le tarif d'entrée au centre aquatique pour le service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes à 1€ par enfant et par séance,
- **Autorise** M. le Président à signer tout document afférent à cet objet.

POUR : 39

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 11 mars 2025**

Le Président,



Charles FERRE



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Morédières

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26